



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Proposition d'une protection internationale pour les requins, les raies, poissons-scies, les ours polaires et les lions

Le sort de quelques espèces emblématiques est en jeu tandis que débute le compte à rebours d'une conférence essentielle pour la conservation de la vie sauvage

Bonn, Allemagne, 11 juin 2014 – Quelques espèces animales parmi les plus menacées au monde, dont beaucoup sont migratrices, doivent affronter des menaces sans précédent allant du changement climatique à la destruction des habitats, en passant par la surexploitation et la pollution. Cela a entraîné un certain nombre de demandes de nouvelles inscriptions sur les Annexes, qui seront examinées lors de la COP 11 de la CMS, qui constitue une conférence internationale majeure sur la vie sauvage et qui se tiendra du 4 au 9 novembre 2014 à Quito, en Équateur.

La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (également connue sous l'appellation CMS ou « Convention de Bonn »), administrée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, constitue la seule convention internationale à protéger les espèces qui se déplacent à travers les frontières internationales. Tous les trois ans, elle organise une réunion internationale de tous ses membres (la Conférence des Parties (COP)) afin de convenir de mesures de conservation coordonnées au niveau mondial en faveur des espèces migratrices et de décider quelles espèces doivent être protégées par ses deux Annexes. La date limite pour proposer une inscription lors de la COP11 de la CMS était le 6 juin et 32 espèces au total ont fait l'objet d'une proposition d'inscription à l'Annexe I, qui requiert une protection stricte, et à l'Annexe II, qui requiert une gestion coordonnée par les pays dans lesquels l'espèce migre.

Parmi les propositions d'inscription reçues l'on trouve un grand nombre d'espèces de requin et de raie, dont deux types de requin marteau, le requin soyeux, trois espèces de requin renard, la raie manta du prince Alfred, ainsi que neuf espèces de raie Mobula. Par ailleurs, cinq espèces de poissons-scies, dont certaines sont en danger critique d'extinction, ont été proposées.

« Un des messages clairs envoyé par ces propositions d'inscription est que les Parties de la CMS considèrent la situation désespérée des requins tellement grave qu'elles ont proposé plus de vingt espèces de requin et de raie. Cela peut également être vu comme un vote de confiance en la CMS en tant que plateforme pour faire avancer la conservation internationale des requins, mais également pour de nombreuses autres espèces migratrices d'animaux sauvages menacées d'extinction », a déclaré Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS.

Parmi les autres espèces mises en avant par les Parties de la CMS et qui seront examinées lors de la COP 11 l'on peut citer l'ours polaire, fortement menacé par le changement climatique, le lion d'Afrique, dont la population a chuté de 30 pour cent au cours des vingt dernières années à cause de la perte de ses habitats et autres menaces humaines, ainsi que l'anguille d'Europe, menacée par la surpêche et les barrages.

D'autres sujets seront abordés lors de la COP11 de la CMS à Quito cette année, dont la chasse illégale des éléphants, au bord de l'extinction tandis qu'une centaine d'animaux sont victimes du braconnage chaque jour. Ce sujet sera également bien placé à l'ordre du jour de la toute première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA), qui se tiendra à la fin du mois, et a également fait l'objet de plusieurs récents sommets importants entre chefs d'État. D'autres thèmes

affectant les espèces migratrices seront débattus lors de la COP11 de la CMS, en novembre, dont le changement climatique, les débris marins, les effets des installations pour les énergies renouvelables et la capture illégale des oiseaux.

Le président du Comité permanent de la CMS, le Professeur Alfred Oteng-Yeboah, du Ghana, a commenté : « La COP de la CMS se tient en plein milieu d'une période chargée dans l'agenda environnemental international. La Convention sur la diversité biologique organise sa COP le mois d'avant en Corée et le Congrès mondial sur les parcs de l'UICN se tient à Sydney peu de temps après. Ce sera la première fois en 35 ans d'existence de la CMS que la COP se tient en Amérique. Nous nous attendons à ce que la conférence attire des décideurs majeurs issus de nombreux gouvernements, des organisations internationales et la société civile. »

Les espèces couvertes par la CMS sont extrêmement variées, allant de la baleine bleue à l'éléphant d'Afrique, en passant par les gazelles, les tortues de mer, les requins, ainsi que de nombreux oiseaux tels que les albatros, les rapaces, les oiseaux d'eau, les passereaux ou encore le monarque.

En signant la convention, les 120 Parties de la CMS reconnaissent que ces animaux, sous leurs formes innombrables, font partie de manière intrinsèque du système naturel de la Terre, qui doit être conservé pour le bien de l'humanité.

Les détails du programme de la prochaine Conférence des Parties de la CMS (COP) sont divulgués petit à petit. Le compte à rebours de la conférence, qui se tiendra sous le slogan « L'heure de l'action », a commencé avec la fin du délai le 6 juin dernier pour proposer l'inscription d'espèces.

La liste complète des espèces dont l'inscription dans les Annexes de la CMS sera décidée par les gouvernements lors de la COP11 de la CMS inclue 3 mammifères terrestres, 2 mammifères marins, 5 oiseaux et 22 poissons. Toutes les propositions soumises par les Parties de la CMS sont accessibles sur le site web de la CMS : www.cms.int

Notes pour les rédacteurs

Principales propositions d'inscription en vue de la COP11 de la CMS :

- L'inscription du lion d'Afrique, dont la population a chuté de 30 pour cent au cours des vingt dernières années, a été proposée pour l'Annexe II. Il reste seulement 40.000 animaux sur 100.000 environ en 1900, présents dans seulement 25 pour cent de leur aire de répartition historique. Seule une population isolée du Lion d'Asie, dont l'inscription à l'Annexe I a été proposée, existe encore en Inde (État de Gujarat) et compte environ 175 animaux adultes.
- L'ours polaire, un superprédateur qui passe la majeure partie de l'année à chasser dans la mer et sur la glace, peut parcourir jusqu'à 1.000 kilomètres. Maintenant que son inscription à l'Annexe II a été proposée, une perspective mondiale, y compris une meilleure compréhension des impacts du changement climatique sur les ours polaires, pourrait être ajoutée aux mesures de conservation sur lesquelles les pays de la région travaillent depuis des décennies.
- L'inscription de deux espèces de requin-marteau (le grand et le halicorne) a été proposée pour l'Annexe II. Caractérisés par leur tête à la forme particulière dont leur nom est tiré, les requins-marteaux ont subi un déclin drastique ces dernières années, jusqu'à 99 % pour certaines populations. Parmi les autres espèces de requin dont l'inscription dans l'Annexe II a été proposée l'on peut citer le requin soyeux et trois espèces de requin renard.
- L'inscription de la raie manta du prince Alfred, ainsi que de neuf espèces de raie Mobula ou de mourine, a été proposée pour les deux Annexes. Dans plusieurs régions, les populations de raie manta du prince Alfred ont chuté de près de 80 pour cent sur trois générations, soit environ 75 ans. Les principales menaces sont les pêches ciblées et accidentelles. Les produits issus de la raie manta ont une forte valeur sur les marchés internationaux.
- L'inscription de cinq espèces de poissons-scies, sont certaines sont en danger critique d'extinction, a été proposée pour les Annexes I et II. Les propositions d'inscription ont coïncidé avec le lancement d'une stratégie internationale pour la conservation des poissons-scies par le Groupe spécialiste des requins de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), lors de la Conférence internationale sur les requins qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, la semaine

dernière. Cette proposition amène à un total de 21 le nombre de requins et de raies dont l'inscription a été proposée.

- L'anguille d'Europe, dont les schémas de migration uniques la font voyager des rivières européennes à la mer des Sargasses, au milieu de l'océan Atlantique nord, est menacée par la surpêche et les barrages, qui constituent des obstacles à la migration. Elle fait déjà l'objet de mesures de protection dans le cadre de la réglementation de l'Union européenne.
- L'inscription de la grande outarde, l'un des plus grands oiseaux capables de voler au monde, a été proposée pour l'Annexe I. Elle est déjà répertoriée dans les deux Annexes. La proposition d'inscrire la population mondiale dans l'Annexe I supprime la restriction géographique actuelle à la population d'Europe centrale.

CMS - La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est un traité environnemental, conclu sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui fournit une plateforme internationale pour la conservation et l'utilisation durables des espèces migratrice et de leurs habitats. La CMS réunit les États que les animaux migrateurs traversent afin qu'ils conviennent de mesures de conservation coordonnées au niveau international en faveur d'une grande variété d'animaux migrateurs en danger d'extinction. La CMS est une convention en pleine croissance, avec une importance spéciale du fait de son expertise en matière d'espèces migratrices. Elle compte aujourd'hui 120 Parties. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site web de la CMS : www.cms.int

COP – La Conférence des Parties est le principal organe de décision de la Convention et est organisée tous les trois ans afin d'adopter le budget, le Plan stratégique et les décisions d'orientation, dont les amendements aux deux Annexes de la Convention. La COP11 se tiendra à Quito sur invitation du gouvernement équatorien, en novembre, et ce sera la première fois que les Parties se réunissent en Amérique. Les détails du programme de la COP11 seront postés sur le site web de la CMS au fur et à mesure de leur divulgation.

Le Professeur Alfred Oteng-Yeboah, du département de Botanique de l'Université du Ghana, est le président actuel du Comité permanent de la CMS ; son mandat se termine à la fin de la COP11. Il est également conseiller scientifique nommé par la COP pour la faune africaine et est membre du Bureau de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), récemment créée.

Stratégie internationale de l'UICN pour les poissons-scies – Le Groupe spécialiste des requins (SSG = Shark Specialist Group) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié une stratégie internationale afin d'empêcher l'extinction des poissons-scies et de promouvoir leur rétablissement, après qu'ils ont été dévastés par la surpêche et la perte des habitats.

Pour de plus amples renseignements : <http://www.dulvy.com/global-sawfish-conservation-strategy.html>

Pour de plus amples renseignements :

Florian Keil, responsable de l'information et coordinateur de la gestion commune de l'information, Équipe de communication et de sensibilisation des Secrétariats du PNUE/CMS et du PNUE/AEWA, tél : +49 228 815 2451, email : florian.keil@unep.org

Veronika Lenarz, Secrétariat PNUE/CMS, Information publique et médias, tél : +49 228 815 2409, email : vlenarz@cms.int